## Déclaration de Mounir Satouri - SDRIF 24 Octobre 2012

Avec près d'une décennie de consultations, de débats et de confrontations, la mise en révision du SDRIF arrive enfin à son terme. Son sort aura ainsi évolué aux grés des relations parfois tumultueuses entre l'Etat et la Région. Pour le saisir, c'est donc dans un temps long qu'il faut replacer le schéma directeur.

Après les qiatre années du processus de concertation mené par Mireille Ferri, le SDRIF version 2008 contenait déjà un nombre important d'avancées. Il montrait comment les défis sociaux, environnementaux et économiques de l'Île-de-France étaient liés, identifiait les territoires clés et les stratégies nécessaires pour rééquilibrer la région capitale. Il indiquait aussi comment l'aménagement du territoire francilien pouvait permettre d'articuler les politiques mises en place par la région pour affronter ces défis, non pas les uns après les autres, mais conjointement. C'est donc tout naturellement qu'il a servi de socle pour cette deuxième révision, socle autour duquel ont longuement débattu les commissaires.

Malgré toutes ses qualités, le SDRIF de 2008 n'a pas plu, pas assez Grand Parisien pour plaire au Conseil d'Etat. Et suite à ce premier essai non transformé, il y a la tentative de l'Etat de reprendre d'une main ce qu'il avait précédemment donné de l'autre. Dans deux champs de compétences majeurs, les transports et l'aménagement, il a souhaité imposer sa volonté aux collectivités. Et en niant le principe de subsidiarité et de libre administration des collectivités, il a précipité son échec. C'est une fin plutôt logique étant donné qu'aucun financement, aucune assurance n'avait été prise pour appuyer les discours de façade que nous dénoncions déjà en 2010 lors de la campagne des élections régionales.

Mais depuis quelques mois, étonnamment, les choses se sont considérablement améliorées. Aujourd'hui, l'acte III de la décentralisation pose de nouvelles bases, de nouveaux principes, grâce à la confiance réaffirmée du gouvernement envers les élus régionaux. Notre responsabilité est donc grande, car de l'issue de nos discussions dépendra non seulement la crédibilité de notre majorité politique, mais également celle de notre institution.

Ne nous méprenons pas sur l'importance du SDRIF. Car ce document, aussi long et technique soit-il, nous renvoie, nous élus, à nos propres contradictions. Désignés par les citoyens, nous sommes chacune et chacun d'entre nous issus de territoires qui ont leur identité, leurs projets, leur dynamique propres. Mais l'exercice du SDRIF impose plus que tout autre de prendre de la hauteur et de tendre vers l'intérêt de tous les franciliens. Il n'est pas un exercice comptable, une addition de pastilles, de flèches et de carrés plus ou moins grands. Le SDRIF c'est à la fois une synthèse d'intérêts contradictoires, mais aussi une vision, et un projet pour le territoire francilien.

A ce titre, comment ne pas être satisfait du travail accompli par Alain Amédro, viceprésident à l'aménagement du territoire. Sur la forme, il y a une réelle articulation entre les différents fascicules du document, et qui facilite sa lecture et sa compréhension. Le SDRIF décline successivement une vision, un projet, sa traduction cartographique et réglementaire, une première évaluation, déjà, et des propositions de mise en œuvre. Cette clarté prendra tout son sens lors de l'enquête publique, durant laquelle les élus, mais aussi les citoyens, pourront s'emparer du document.

Sur le fond, la vision défendue dans le SDRIF est encore plus claire et plus affirmée, elle témoigne d'une autre conception de l'aménagement du territoire. Il s'agit de construire une ville compacte, dense, et organisée autour de ses réseaux de transport public. Et malgré quelques désaccords sur tel ou tel tracé, dans l'ensemble, la région se mobilise pour offrir un maillage bien plus étroit de son territoire avec un renforcement de l'offre globale de transports en commun, conformément au Plan de mobilisation et au PDUIF que nous avons collectivement adopté.

Le SDRIF, en voulant construire la ville sur la ville, amorce en fait la fin du vieux logiciel consistant à construire toujours plus grand, toujours plus loin. Cela se traduit très concrètement dans le SDRIF: diminution des zones d'extension et des possibilités de densification bien plus fortes qu'en 2008, notamment à proximité des gares. Et pourtant, nous gardons en tête l'urgence du présent, à savoir la nécessité de construire de nombreux logements: 70 000 par an jusqu'en 2030, nous n'y sommes pas encore mais nous n'abandonnerons sous aucun prétexte. L'objectif est tout aussi ambitieux en termes d'emplois, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Qualitatif car en rapprochant les bassins de vie et les bassins d'emplois, on améliore la qualité de vie de tous les franciliens. Qualitatif aussi car le SDRIF identifie clairement les secteurs d'avenir: transition de l'économie vers un modèle durable, économie sociale et solidaire, réhabilitation des bâtiments, et même développement de l'agriculture de proximité.

Mais plus que construire la ville, c'est la relation de celle-ci avec le reste du territoire qui est aussi mise en valeur. Les terres agricoles seront mieux préservées, plus de 400ha par an préservé par rapport au SDRIF de 1994, et des continuités écologiques qui s'imposeront de fait aux possibilités d'urbanisation offertes au maires, et qui devront adapter leurs projets à la circulation des espèces et à la protection de la biodiversité. Il y a un vrai emboîtement avec la stratégie régionale de protection de l'environnement, avec la prise en compte des PNR, des zones de protection...

Et enfin, il y a le renforcement des orientations réglementaires, tant sur le respect des espaces naturels que sur les équilibres territoriaux ou la construction de logement, notamment sociaux et très sociaux.

Et quel plaisir de voir, au travers des amendements, les autres groupes partager les valeurs de l'écologie politique! Et nous sommes d'accord, un certain nombre de précisions, de modifications, sont encore nécessaires. N'oublions pas ici les objectifs que nous nous sommes fixés, par exemple au plan national. La loi de modernisation de l'agriculture nous impose de diminuer le rythme d'artificialisation des sols de moitié d'ici 2020. Etant une région particulièrement petite et peuplée, donc en proie au mitage, nous devons jouer un rôle d'innovateur et d'exemple pour les autres régions. Vous le savez, les écologistes auraient aimé aller plus loin, d'où nos amendements, mais nous sommes malgré cela très satisfaits de la qualité du dialogue qui a été mené et des

compromis que nous avons pu trouver entre les groupes, qu'ils soient de la majorité ou pas d'ailleurs, ce qui montre que le SDRIF dépasse les clivages.

En conclusion, ne boudons surtout pas notre plaisir, ce SDRIF est une franche avancée pour l'ensemble des Franciliennes et des franciliens. Permettez-nous un simple mot pour les services : merci. Nous avons bien conscience du travail que ce document a représenté pour vous.

Et c'est aussi grâce à vous que nous discutons bien aujourd'hui dans cette assemblée d'un SDRIF de combat : contre la crise du logement, contre les inégalités territoriales, contre le mitage des terres agricoles, contre mise en concurrence des territoires.

Je vous remercie.